

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	15 (1927)
<b>Heft:</b>	272
 <b>Artikel:</b>	La Conférence d'Amsterdam : (suite)
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-259248">https://doi.org/10.5169/seals-259248</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

# Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—  
ETRANGER... . 8.—  
Le Numéro... . 0.25

## DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, Pregny  
Compte de Chèques I. 943

## ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

## ANNONCES

12 insert. 24 insert  
La case, Fr. 45.— 80.—  
2 cases, . 80.— 160.—  
La case 1 insertion: 5 Fr.

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE:** La Conférence d'Amsterdam (suite) : E. GD. — *In Memoriam* : M. Otto de Dardel; M. Otto Billeter : Emma PORRET. — De ci, de là... — La quinzaine féministe (Bravo, Argovie !; un danseur de charleston de cinq ans; les jeux de hasard et les Sociétés féminines suisses) : E. GD. — Echos du IV<sup>e</sup> Congrès international de l'enseignement ménager : A. GUILBERT-RANDIN. — L'Assemblée des femmes socialistes, à Olten : S. F. — Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — Nouvelles de la Saffa. — Carnet de la Quinzaine. — *Feuilleton* : Personnalités féminines, Selma Lagerlöf : M. DEMIERRE-SCHENK. — *Illustration* : Miss Ruth Morgan.

## Avis important

**Nous rappelons à tous nos abonnés de Suisse qu'ils peuvent verser le montant de leur abonnement pour 1928 à notre compte de chèques postaux N° I. 943, et cela dans tous les bureaux de poste. Nous les prions instamment d'utiliser ce mode de paiement qui est le plus pratique pour eux comme le plus simple pour nous. (Prix de l'abonnement pour une année 5 fr. Prix de revient de l'abonnement pour une année: 6 fr.)**

**Nous saisissons cette occasion pour remercier très vivement tous ceux qui ont déjà bien voulu, en réglant le montant de leur abonnement, se souvenir de cette différence entre le prix de revient et le prix officiel de l'abonnement, ainsi que ceux qui ont pensé à adjoindre à leur versement les 5 centimes de taxe que nous coûte celui-ci.**

**Pour nos abonnés de l'étranger, le meilleur mode de paiement est le mandat postal international. (Prix de l'abonnement: 8 fr. argent suisse.)**

## La Conférence d'Amsterdam

(Suite) <sup>1</sup>

Les moyens de prévenir les causes politiques des guerres: tel était le sujet de la deuxième partie de la Conférence. Et tous ceux qui sont tant soit peu familiers avec ces problèmes pensent bien que les questions inscrites à l'ordre du jour constituaient la trilogie bien connue: *arbitrage, sécurité, désarmement*. Chacune d'elles trouva pour la traiter un orateur remarquablement informé qui, non seulement sut présenter un exposé clair et captivant sur son sujet spécial, mais qui encore démontra combien étroitement s'enchevêtrant entre elles ces trois formes de solutions pacifiques, le désarmement étant conditionné par la sécurité, et celle-ci à son tour par l'arbitrage. Et nous avons été de nouveau très fiers que ce fût une femme qui ait présenté sur la question de l'arbitrage une étude d'une documentation précise et d'une rigoureuse logique. Mme Kluyver, secrétaire au Ministère des Affaires étrangères à La Haye, et qui, en cette qualité, a, chaque année, depuis 1920, accompagné la délégation hollandaise à l'Assemblée de la S. d. N. à Genève, a, en effet, analysé de magistrale façon les

dispositions existant actuellement pour régler les conflits de façon pacifique, et a notamment montré comment l'art. 12 du Pacte de la S. d. N., par lequel tous les Etats membres s'engagent à soumettre leurs différends, soit au Conseil de la S. d. N., soit à l'arbitrage de la Cour de Justice de La Haye, constitue évidemment un grand progrès sur l'état d'avant-guerre, mais qui comporte encore des lacunes que les amis de la paix s'emploient à combler. C'est pourquoi ils avaient salué d'enthousiasme le Protocole de Genève, qui déclarait que toute guerre d'agression était illégale. Mais on sait trop que le Protocole dort, de par la volonté de quelques puissances qui ne tiennent pas à le voir appliqué, et c'est pourquoi on cherche d'autres méthodes, en attendant qu'un réveil de l'opinion publique demande sa résurrection. Ces méthodes peuvent être le recours à la « clause facultative », par laquelle les Etats qui l'ont signée s'engagent d'avance à recourir, pour quatre catégories de différends à la juridiction obligatoire de la Cour de



Miss Ruth MORGAN

Présidente de la Commission de la Paix de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes.

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

La Haye: une vingtaine d'Etats ont signé cette clause facultative, notamment l'Allemagne (et un autre orateur, M. Edg. Stern-Rubarth, rédacteur en chef de l'Agence Wolff, a fait remarquer à ce propos, avec une certaine satisfaction, l'évolution de son pays, qui, il y a vingt ans, ne voulait même pas de la création de la Cour de La Haye, et qui maintenant figure parmi les signataires de la clause facultative); mais l'Angleterre et les Etats-Unis y font encore opposition. (Et cette opposition, pour le dire en passant, s'est manifestée jusque dans les discussions de notre Conférence, deux membres, très « gouvernementales » de la délégation anglaise se refusant énergiquement à voter une résolution qui engageait tous les gouvernements à signer cette clause facultative, et dont il fallut, après beaucoup de pourparlers, modifier le texte pour qu'elles veulent l'accepter.) Une autre méthode très valable, et en faveur de laquelle il est utile de faire de la propagande, est celle de la conclusion entre Etats de traités particuliers d'arbitrage, par lesquels ils s'engagent à porter leurs différends devant une Commission de conciliation choisie par eux. Enfin, il faut encore mentionner l'interdiction de recours à la guerre, telle qu'elle figure dans certains des accords de Locarno, et pour laquelle beaucoup de propagande est faite aux Etats-Unis, qui appellent ce système « la mise hors la loi de la guerre ». Mme Kluyver a, d'autre part, pris très habilement la précaution de répondre par avance aux objections à la notion de l'arbitrage que font les incrédules et les sceptiques, non pas qu'elle supposait qu'il s'en trouvât dans son auditoire, mais parce qu'elle estimait utile de munir les participantes à la Conférence d'armes solides en vue des assauts qu'elles auraient à subir! Enfin, en terminant, elle a encore indiqué que le Pacte contenait en matière d'arbitrage des ressources dont il pourrait être tiré parti par une interprétation et une mise au point qui seraient fécondes. Comme tous les autres travaux présentés à la Conférence, son remarquable exposé sera publié *in extenso* dans le Rapport de la Conférence, que nous ne pouvons engager assez chaudemment nos lectrices à se procurer et à étudier.<sup>1</sup>

L'après-midi de ce même jour, ce fut M. Ruyssen, ancien professeur de philosophie, et secrétaire international des Associations pour la S. d. N., qui vint nous donner une captivante conférence sur l'idée de sécurité, qu'il envisagea non seulement du pur point de vue politique, mais du point de vue philosophique, la rattachant historiquement au développement des instincts de l'humanité. Après avoir, dans une rapide introduction, passé en revue les portions de frontières sur lesquelles les dangers peuvent brusquement surgir; après avoir montré comment les nécessités économiques (conquêtes des marchés, des matières premières, surpopulation) créent des menaces à la sécurité que l'on aurait le plus grand tort de méconnaître, M. Ruyssen a exposé de façon aussi juste qu'ingénieuse comment l'idée de sécurité, autrefois purement matérielle et individuelle, a évolué, en passant dans la vie collective, puis dans la vie nationale, et est devenue la base du système des alliances, pour la guerre d'abord, pour la paix ensuite. Personne maintenant ne songe plus à s'armer pour circuler dans les rues de nos villes modernes, alors que, il y a deux ou trois siècles, ne pas prendre cette précaution aurait été la pire des imprudences; pourquoi donc, si la notion de la sécurité individuelle a changé, n'en sera-t-il pas de même de celle de la sécurité nationale? Il faudrait plus de place que celle dont nous disposons pour reprendre ici les développements ingénieux de cette thèse, que nos lectrices auront également grand profit à retrouver dans le rapport du Congrès.

C'est à M. de Madariaga, à ce moment encore directeur de la Section du Désarmement de la S. d. N. (poste qu'il va, comme on le sait, malheureusement quitter pour un professorat à Oxford), que les organisatrices de la Conférence avaient eu l'excellente idée de faire appel pour traiter de la troisième face de la trilogie. Car M. de Madariaga est un esprit si éminemment subtil, nuancé, pénétrant, en même temps que profondément convaincu des nécessités et des possibilités du désar-

mement, que sa magistrale conférence a été certainement l'un des « clous » de nos réunions d'Amsterdam. Fouillant en psychologue averti les motifs dont les armements sont le symptôme regrettable, il a dénoncé tout d'abord l'esprit d'anarchie internationale qu'ils manifestent, le sentiment général d'insécurité et de malaise dû tant au souvenir du passé qu'à la crainte de l'avenir (et on voit une fois de plus comment sécurité et désarmement sont étroitement solidaires) dont ils s'inspirent, et aussi, et cela est très juste, le préjugé encore généralement répandu, que puissance militaire est synonyme de prestige, même en temps de paix, et que les grandes nations ne sont pas celles qui apportent une contribution au patrimoine de civilisation de l'humanité, mais bien celles qui croient brandir par leurs armements un élément de puissance! Puis, poursuivant son analyse, M. de Madariaga s'est ensuite attaché à montrer les effets néfastes des armements: gaspillage économique par les capitaux qu'ils engloutissent<sup>1</sup>, les énergies humaines qu'ils absorbent, les capacités financières qu'ils monopolisent; effets techniques par le fait que des perfectionnements scientifiques, précieux pour le progrès de l'humanité, sont entravés, toutes les ressources matérielles étant drainées pour le service des armements (et l'infériorité où est maintenue l'aviation civile relativement à l'aviation militaire en est un exemple frappant); effets psychologiques, enfin, soit la méfiance continue entre les peuples qu'entretient l'obsession des armements, et aussi le danger constant que, l'organe créant la fonction, un état-major spécialisé, travaillant uniquement à préparer la guerre contre un ennemi hypothétique, n'en arrive fatallement à faire de cet ennemi hypothétique un ennemi réel. Ce sont, certes, des réflexions que beaucoup d'entre nous avaient souvent faites dans leur for intérieur, mais que ce leur fut une joie profonde d'entendre ainsi analyser de main de maître.

Pour être complet, il faudrait encore relever ici des exposés de moindre envergure qui compléteront sur des points de détail ces trois conférences de base: citons rapidement, après M. Stern-Rubarth, qui apporta quelques précisions juridiques concernant l'Allemagne et la Suisse aux notions données par Mme Kluyver sur les traités d'arbitrage conclus entre Etats, Mrs. Moss, déléguée suppléante d'Australie à la S. d. N., qui raconta de façon très vivante les débats auxquels donna lieu la résurrection du Protocole de Genève à la VIII<sup>me</sup> Assemblée; l'amiral Allen, qui présente le type, plutôt rare, d'un marin anglais partisan du désarmement naval; et enfin, Mme Freundlich, députée socialiste au Parlement autrichien, qui insista sur les nécessités du désarmement moral, en citant des cas typiques dans son propre pays. Et l'on passa, durant la dernière après-midi, à la discussion, non pas des exposés des conférenciers, mais des résolutions qui en découlaient. Quelques-unes furent acceptées à l'unanimité, la Commission spéciale ayant trouvé les formules qui pouvaient concilier les points de vue divergents; d'autres, portant sur des points sur lesquels les participantes ne s'estimaient pas suffisamment renseignées, et par conséquent pas compétentes, furent, très sagement à notre avis, renvoyées pour étude à la Commission de la Paix de l'Alliance. Voici le texte des trois résolutions d'ordre politique qui furent votées. Celle-ci, d'abord, qui constitue comme la résolution d'ordre économique que nous avons publiée dans notre précédent numéro, une déclaration de principes:

La Conférence,

1. constatant avec une vive satisfaction que la VIII<sup>me</sup> Assemblée de la S. d. N. a décidé de faire étudier par un Comité spécial les questions d'arbitrage et de sécurité;
2. exprime le vœu que ce Comité se prononce en faveur d'un accord collectif interdisant d'une manière formelle tout recours à la guerre;
3. demande à tous les gouvernements d'adhérer à la clause facultative de la Cour Permanente de Justice, et, en second

<sup>1</sup> Voici quelques chiffres très simples: le total des dépenses militaires des Etats membres de la S. d. N. pendant une seule année suffirait au budget de cette dernière (y compris le budget du B. I. T. et celui de la Cour Internationale de Justice) pendant 600 ans. Et l'entretien d'un seul cuirassé d'escadre du type actuel pendant une année est équivalent à ce même budget pendant une année aussi.

<sup>1</sup> S'adresser à Mme Rosa Manus, Keizersgracht, 580, Amsterdam, Prix: 1 gd 1/2 (un peu plus de 3 fr. suisses).

lieu, de conclure des traités par lesquels ils se déclarent d'accord pour soumettre leurs différends, après insuccès de conciliation ou d'autres méthodes pacifiques d'arrangement, à l'arbitrage ou à la juridiction de la Cour;

4. espère que le Comité d'Arbitrage et de Sécurité élaborera des propositions précises qui seront soumises à l'Assemblée de 1928;

5. invite les Associations affiliées

a) à propager les idées de solidarité qui se trouvent à la base du Pacte et qui entraînent des obligations concernant l'assistance mutuelle aux Etats victimes d'une agression;

b) à insister auprès des gouvernements pour qu'ils examinent quelles nouvelles obligations ils pourraient assumer pour augmenter la sécurité générale et faciliter le désarmement.

La Conférence,

6. convaincue que l'état actuel des armements est une des causes de la méfiance mutuelle entre nations, en entretenant leurs sentiments d'insécurité, et que, par conséquent, il est en même temps un des effets et une des causes de l'insécurité et des guerres;

7. convaincue que, déjà, dans les conditions actuelles de la sécurité, un traité de désarmement contenant une limitation progressive des armements est possible;

8. prie les Associations affiliées d'examiner les divergences de vues qui se sont manifestées dans la Commission Préparatoire du Désarmement, et d'insister auprès de leurs Gouvernements afin d'obtenir les concessions réciproques nécessaires pour aboutir à un accord international.

La suivante a trait simultanément aux questions économiques et aux questions politiques:

Considérant le danger économique extraordinaire et la sérieuse menace pour la paix du monde qui résulte des dettes des Etats européens, la Conférence engage les membres de l'Alliance à suggérer à leurs gouvernements respectifs de soumettre à la S. d. N. une proposition tendant à ouvrir, avec le concours de ses organes compétents, une enquête générale sur des bases purement économiques au sujet des obligations financières qui résultent de la guerre mondiale.

Et la dernière, présentée par la délégation française, a sur-tout une valeur d'ordre moral:

La Conférence,

estimant que le désarmement effectif des pays ne sera réalisable que si un désarmement moral crée une atmosphère de confiance entre les peuples,

émet le vœu,  
que les femmes et les mères travaillent à réaliser ce désarme-

ment moral par tous les moyens en leur pouvoir, et particulièremenr par l'éducation des jeunes générations dans un esprit de paix et de compréhension internationale.

\* \* \*

Et maintenant, nos conclusions.

Elles sont de deux ordres. D'ordre pacifiste et d'ordre féministe.

D'ordre pacifiste. Nous avons été très frappée et intéressée non seulement par la volonté de paix, que (sauf quelques exceptions, où l'on sentait nettement marquées les relations avec Sir Austen Chamberlain, et par conséquent son influence), ont manifestée les membres des différentes délégations, mais encore par le stade avancé auquel la majorité des membres de la Conférence étaient parvenues — stade beaucoup plus avancé, nous devons le constater ici avec regrets, que celui qu'ont atteint à l'heure actuelle, bon nombre de femmes suisses. C'est-à-dire que ces déléguées admettaient parfaitement des vérités qu'à proclamer chez nous, on court le risque de se faire traiter, même dans certains milieux féministes, d'antipatriotes! Certes, nous savons bien que, dans notre petit pays neutre, la question se pose tout autrement que chez de grandes nations, dont les armements constituent un danger permanent pour la paix du monde, et que nous ne menaçons personne; mais au point de vue de l'influence morale, nous ne pensons pas que ce soit une raison pour cultiver trop complaisamment chez nous une mentalité qui peut devenir, une fois ou l'autre, dangereuse comme foyer de militarisme.

Et, en second lieu, nous avons pu constater, une fois de plus, l'influence directe qu'exercent les femmes électrices. Elles peuvent traiter de puissance à puissance avec leur gouvernement, avec leur Parlement. Elles peuvent donner ou refuser leur voix aux candidats que n'intéressent pas les problèmes qu'elles estiment vitaux, et par cela même conférer à ceux-ci une importance de premier ordre. Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire que, les élections générales approchant dans deux grands pays, l'Angleterre et l'Allemagne, il était essentiel que les femmes demandent à cette occasion-là des comptes sur l'attitude de tel ministre, de tel chef de parti, de tel député, vis-à-vis de la clause facultative de la Cour de La Haye, ou de la conclusion de traités spéciaux d'arbitrage... Evidemment, cette Conférence était organisée pour les femmes électrices, pour les mettre à même d'utiliser leur bulletin de vote en faveur de la paix. Nous autres, pauvres mineures, on tâchait de nous consoler de notre incapacité politique en nous disant que nous pouvions agir sur l'opinion publique, ce qui est vrai, mais maigre... Aussi remercions-nous notre Présidente, Mrs. Cor-

## Personnalités féminines: Selma Lagerlöf

### (La femme et l'œuvre)

#### I. LA PERSONNALITÉ.

Dans le Värmland, au cœur de la Suède méridionale, s'étend sur les bords d'un lac qui doit ressembler à nos lacs alpins, une contrée d'une sauvage beauté. Une ceinture de sombres forêts, de grandes étendues marécageuses semées d'étangs où viennent s'abattre les canards sauvages, des vallées solitaires au sol pierreux et infertile: c'est là un pays de rêve et de mystère, un vieux pays lié au passé par une solide chaîne de coutumes et de traditions. Le charme en est tout intime et en demeure caché à celui qui n'est pas assez poète pour aimer la solitude et goûter la nature sous tous ses aspects, même les plus sévères. Assurément l'été y est splendide avec ses couchers de soleil si colorés et si longs, qu'il semble que le jour ne puisse pas s'en aller, — et l'hiver, dans l'éblouissement de la neige scintillante et du givre délicat, est souvent féérique, — mais il est aussi de longs jours glacés où le vent aigu secoue jusqu'à l'arracher la souple chevelure des peupliers et des bouleaux, où la neige, tombant en lourds flocons, semble engourdir l'âme et paralyser tout ce qui est vivant. Et plus tard, c'est encore cette morne saison de la fonte où, par les chemins bourbeux et les fondrières, l'espoir du printemps s'accroche à quelques rares

fleurs, seule apparition fraîche et pure au milieu des herbes gluantes de boue et de neige fondante.

Une ferme de ce pays, une grande maison blanche au toit de chaume, abritait, aux environs de 1860, une famille de bourgeois campagnards. Le domaine était charmant; une allée de superbes bouleaux y conduisait, et l'on pouvait y voir, enserrant la cour, les plus beaux sorbiers du pays. « Où trouver ailleurs des arbres semblables? Ils étaient magnifiques avec leur tronc robuste tapissé de lichens jaunes, et leurs opulentes grappes de fleurs, dont la blancheur se détachait de la sombre verdure. On pensait en les voyant au grand ciel étoilé. » Un riche jardin potager, planté de pommiers et bordé d'un fouillis de ronces où chantaienr les oiseaux, un étang plein de poissons, une écurie, une bergerie, une basse-cour, voilà, avec la maison d'habitation et des champs trop généreusement arrosés par une charmante rivière qui débordait périodiquement, le domaine de Marbacka. « Ni lac, ni chute d'eau, ni parc, rien d'extraordinaire, rien; mais tout y était beau, parce que tout y respirait la tranquillité et la douceur du foyer. »

Ce pays de sévère beauté, cette terre pauvre et enchantée ont modelé l'âme de Selma Lagerlöf, et le foyer paisible de Marbacka éclaira son heureuse enfance.

Dans des pages pleines d'entrain et de tendre humour<sup>1</sup>, elle nous a raconté ses premières années dans ce cher vieux do-

<sup>1</sup> Marbacka, *Jugenderrinnerungen*.

bett Ashby, d'avoir dans son discours d'ouverture, trouvé la formule juste, lorsqu'elle a adressé un appel spécial à celles qui n'ont pas encore leur bulletin de vote, les engageant à redoubler d'efforts pour obtenir leurs droits politiques. « Nous avons besoin de leur concours aussi dans notre nouvelle campagne en faveur de la paix, a-t-elle ajouté, et nous leur demandons instamment de travailler pour la paix, puisque, du moment qu'elles acceptent cette nouvelle responsabilité, elles se montrent de ce fait dignes d'être des citoyennes responsables. »

(A suivre.)

E. G.D.

## IN MEMORIAM

## **M. Otto de Dardel. — M. Otto Billeter**

La mort, survenue coup sur coup, de MM. Otto de Dardel et Otto Billetter, a retenti dans toute la Suisse; mais, parmi les éloges si mérités qui leur ont été adressés, nous n'avons pas trouvé celui qui nous tient le plus à cœur. C'est ici qu'il convient de rendre hommage à ces deux féministes.

Membre des autorités de sa commune, de son canton et du Conseil National, c'est surtout en sa qualité de député au Grand Conseil neuchâtelois que M. O. de Dardel fut appelé à défendre la cause suffragiste; il n'en perdit pas une occasion; soit qu'il s'agît, de 1916 à 1919, de réclamer le droit de vote ecclésiastique, les droits relatifs aux tribunaux de prud'hommes, ou les droits politiques complets; soit que l'on discutât, cette année-ci, de l'éligibilité aux autorités de tutelle. Il était là encore, lorsque la cause avait besoin d'être soutenue devant le grand public, par exemple à la veille et au lendemain de la votation populaire sur nos droits politiques. Ce faisant, il se mettait en opposition avec la majorité du parti libéral, auquel il s'est cependant consacré jusqu'à son dernier souffle, puisqu'il a expiré à la fin d'une assemblée de son groupe, le 30 novembre, quelques instants après avoir prononcé un grand discours contre l'élection proportionnelle du Conseil d'Etat. Avec ses opinions très nettes et très arrêtées, il était ce qu'on appelle un homme de parti; non toutefois pour s'asservir à ce parti, mais pour le diriger, quitte, s'il n'était pas suivi et que la justice l'exigeât, à s'en séparer d'un pas tranquille et sûr; le 6 novembre 1916, il concluait audacieusement son discours au Grand Conseil par ces mots: « Nous nous associons sans réserve à la motion socialiste. » (Motion Schürch pour le suffrage féminin.) Cette indépendance d'esprit était tellement dans sa nature qu'elle n'étonnait plus personne; et, ce qui est tout de même à l'honneur de la démocratie, loin de nuire à sa popularité, elle l'a posée au plus haut point. En toute grande circonstance, on attendait son avis, qu'il exprimait avec

maine, vrai paradis des enfants. Elle était la cadette des trois frères et sœurs et partagea leurs jeux jusqu'à l'âge de trois ans, où elle fut privée de l'usage de ses jambes à la suite d'une crise de paralysie infantile. La joie naïve qu'elle éprouva à devenir soudain le centre de la maison, l'objet de l'intérêt et de la tendre sollicitude de toute la famille, fut pour cette petite fille calme et déjà réfléchie une compensation à son infirmité, jusqu'au jour où naquit une petite sœur, qui détourna tout naturellement à son profit l'attention générale. Il y eut alors pour la petite infirme des heures amères. Par bonheur, après bien des tentatives sans succès, un traitement énergique eut raison de sa faiblesse, et le jour arriva où elle put de nouveau marcher. On est en droit de penser que ces années d'inaction physique — et de vie intérieure d'autant plus intense — n'ont pas été sans laisser de traces sur le futur écrivain. Elle leur doit peut-être en partie cette vision si claire de l'invisible, ce regard lucide qui va jusqu'à l'âme sans s'arrêter aux apparences, et qui est son don propre.

Selma Lagerlöf parle peu de sa mère, que nous devinons bonne et douce, épouse pleine de tact et de compréhension, mais quelque peu effacée par la personnalité si marquée de son mari. Le lieutenant Lagerlöf, comme on l'appelait dans le pays en souvenir de son service militaire, nous apparaît délicieux de gaité et d'entrain: un père charmant, qui sait se faire l'ami de ses enfants, qui partage leurs jeux et leurs projets. Il a toujours une histoire amusante à raconter, une plaisanterie

une éloquence vigoureuse, à la fois hautaine et familière, d'une noble inspiration et d'un bon sens savoureux, souvent moqueuse, et traversée de colère et d'indignation. Certes, nous pouvons être fières que notre cause ait été défendue ainsi, et par un tel homme, et de l'avoir compté parmi les membres du Comité de ce journal et de l'Union féministe pour le Suffrage.

La carrière de M. Billeter ne lui a pas fourni l'occasion d'intervenir en notre faveur d'une façon aussi éclatante. Chimiste distingué, il a professé pendant cent semestres à l'Académie, plus tard Université, de Neuchâtel, qu'il a quittée il y a deux ans. La campagne suffragiste de 1919 le fit sortir de son laboratoire: il écouta les arguments des adversaires, et leur pauvreté lui parut si lamentable qu'il n'hésita pas à passer dans notre camp, et fit, au moment de la votation, une conférence aux électeurs suisses-allemands. Il entra dans notre Société, et ne dédaigna pas de venir à nos séances, de préférence à nos petites fêtes, où, toujours affable, toujours jeune jusqu'à ses 77 ans, il apportait, pour la joie de tous, sa gaieté et sa verve malicieuse. Quelques jours de maladie l'ont emporté; et, malgré son âge avancé, il est parti en pleine force, comme M. de Dardel, et deux jours après lui. On lui épargna la nouvelle de cette mort, qui aurait assombri ses derniers instants. Ces deux citoyens, différents par leur carrière et par leurs convictions politiques (M. Billeter était radical), se rapprochaient par l'intelligence et par la droiture de leur caractère; ils étaient faits pour s'estimer et se comprendre. Leurs destinées s'achèvent en même temps. Leurs deux familles sont en deuil, et nous, qui le sommes doublement, nous leur exprimons notre sympathie et notre reconnaissance, sachant qu'à leurs foyers la flamme suffragiste continuera de brûler.

E. PORRET.

## De-ci, De-là...

### *Le petit breviaire du bon moral.*

Sous ce titre, M<sup>me</sup> T. Combe publie un délicieux petit volume de méditations, qui se présente sous une apparence très artistique. (Ed. de l'Imprimerie Coopérative, La Chaux-de-Fonds. Prix 1 fr.) Ses 52 chapitres touchent à tout ce qui est capable d'assurer le bon moral de la famille. C'est comme un collier de perles magiques, chacune donnant le moyen de conquérir une petite part de bonheur. Si la vie est un escalier, et si chaque jour en est une marche, combiné plus aisément, grâce à l'écrivain neuchâtelois, gravirons-nous l'escalier du bonheur, du bonheur qui est fait de volonté. Merci à M<sup>me</sup> T. Combe de nous avoir donné ce précieux petit breviaire, fruit de son expérience, de sa large compréhension, de son intérêt pour la famille et plus particulièrement pour la femme. Il devra être en bonne place dans toutes les bibliothèques de famille. . .

J. V.

prête pour dérider les visages dans les circonstances fâcheuses; son tempérament ouvert, spontané, son extrême sociabilité en font non seulement un père adoré de ses enfants, mais un maître vénéré par ceux qui le servent et le favori de tous ses amis et voisins.

Les enfants de Marbacka possédaient encore leur grand'mère, une de ces bonnes grand'mères comme les aiment les petits, qui sait raconter des histoires et chanter des chansons. « Elle était assise toute la journée dans le canapé du coin de sa chambre, nous racontant des histoires: racontant, racontant depuis le matin jusqu'au soir; et nous, enfants, étions assis à côté d'elle et nous écoutions. C'était une vie merveilleuse! » Et nous sympathisons à la douleur des petits auditeurs le jour où s'éteignit la voix de leur grand'mère et où l'on « emporta pour toujours les contes et les chansons dans un grand, long cercueil noir. C'était comme si la porte d'un beau monde enchanté par laquelle ils avaient pu aller et venir librement avait été fermée. Et personne n'était plus là qui aurait pu l'ouvrir. »

La vocation littéraire de Selma Lagerlöf s'affirma dès son enfance. A sept ans, elle faisait la lecture à sa mère, qui travaillait à sa couture, dans *l'Histoire universelle à l'usage des Femmes*, de Nosselt, et goûtait déjà le charme des récits du passé. Mais combien plus palpitante sa découverte du roman ! Elle avait déniché, — c'est à peu près à la même époque, — un livre du nom d'*Océola*, racontant des aventures chez les Peaux-Rouges ; on y voyait entre autres la belle fille d'un planteur,